

Liminaire CFDT CAP mobilité des Adjointes Administratives du 18 janvier 2018

Monsieur le Président de la CAP,

Tout comme en 2017, cette Commission Administrative Paritaire se tient dans un contexte de forte tension du fait de l'impact de la réforme territoriale, de la suppression de sites BRPP prévus en 2018 et des plafonds d'emploi en baisse. En effet, une diminution des effectifs de l'Insee de l'ordre de 82 ETP est prévu en 2018. La Direction a décidé de diminuer de moitié les effectifs affectés dans les sites BRPP (base du répertoire des personnes physiques) et de supprimer 3 ou 4 de ces sites dans le cadre de la refonte du fichier électoral dès janvier 2019.

La CFDT conteste ce choix précipité dans la mesure où les agents des sites ne sont pas d'accord sur la base des calculs qui ont entraîné les décisions de suppression et de diminution. Nous demandons donc le maintien de l'ensemble des sites.

Par ailleurs, la décision finale sera prise en avril alors que les affectations nationales pour 2018 sont décidées ce mois-ci.

Nous vous demandons donc une communication rapide concernant vos choix d'avenir pour les différents établissements.

28 adjointes administratives ont fait des demandes de mobilité pour 2018. 42 postes ont été ouverts pour répondre en partie au besoin des sites pour assurer leur mission. 12 affectations sont proposées.

La CFDT votera pour les mobilités proposées et demandera la mobilité de plusieurs agents non incluses dans votre projet. Ces demandes pourront éventuellement inclure des ouvertures de postes non prévus dans le projet que vous nous avez soumis.

Régulièrement vous affirmez que vous feriez ce qu'il faut pour assurer la pérennité et l'attractivité de l'ensemble des sites Insee (DR ou pas). Or plusieurs établissements se retrouvent en déficit tous les ans et cela nous fait craindre pour les conditions de travail des agents.

Que comptez vous faire pour répondre aux besoins de ces sites ? Les postes ouverts au concours externe d'adjointes administratives 2018 correspondront-ils au reliquat des mobilités géographiques ?

Cette CAP examinera également des demandes d'intégration (Rouen et DG) et une demande d'accueil en détachement (Nantes). La CFDT votera pour les demandes d'intégration et d'accueil en détachement faites par les agents, quel que soit leur lieu d'affectation.

Nous souhaitons profiter de cette CAP, pour vous faire de notre étonnement/mécontentement.

Après la CAP de décembre, la Direction a envoyé au CEFIL les propositions d'affectation. Pourquoi les représentants du personnel ne sont-ils pas au moins informés de ces affectations ?

De même, chaque année, des postes sont ouverts pour les PACTE. Pourquoi les représentants du personnel ne sont-ils pas informés de ces affectations ?

La CFDT demande une meilleure communication vis-à-vis des représentants du personnel.

La CFDT vous remercie pour l'attention que vous porterez à ses demandes.

Paris le 18 janvier 2018